N° 261. 1 CENTIMES Samedi 8 Juin 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
6 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES	0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES	0 fr. 50 —
FAITS DIVERS	0 fr. 75 —
LOCALES	1 fr. —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*; à PARIS à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 16, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, chez MM. A. Goosens et Cie 104, boulevard Anspach et 5, rue des Téinturiers.

TÉLÉPHONE

ROUBAIX-TOURCOING 7 JUIN 1889

MAUVAISE MÉTHODE

La question des rapports de l'Eglise avec l'Etat, a été soulevée incidemment, *ces jours derniers*, devant la Chambre, à propos du budget des cultes et de l'ambassade du Vatican.

Les amendements tendant à supprimer les crédits affectés à l'un et à l'autre de ces objets, ont été repoussés, cette fois encore, par la majorité du Palais-Bourbon, comme ils l'avaient été les années précédentes. Et ce — toujours comme précédemment — sur la demande formelle du ministère.

Ce double échec était facile à prévoir. Non pas que nous blâmions les auteurs de ces amendements, de leur initiative. Adversaires résolus du régime concordataire, ils ont saisi cette occasion pour affirmer leurs principes. Partisans convaincus de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ils ont voulu interrompre la prescription qui atteint les programmes qu'on laisse trop longtemps dans l'oubli.

Mais, si nous n'éprouvons que de la sympathie pour l'importante minorité républicaine, qui a voté de voter les crédits du budget des cultes et de l'ambassade du Vatican, il nous est impossible de juger avec sévérité le gouvernement qui a combattu les amendements proposés, et les députés républicains qui — tout en restant partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de la suppression du budget des cultes — ont voté contre ces amendements.

On nous répondra peut-être qu'il est bien invraisemblable que des députés sincèrement attachés à la partie du vieux programme républicain, qui concerne la question religieuse, aient pu se résigner à écouter les conseils du gouvernement, dans ces circonstances. Rien de plus vrai, cependant.

Nous avons étudié avec soin les deux scrutins qui ont suivi la discussion des deux amendements. Et nous avons relevé, dans la majorité qui a repoussé ces propositions, plusieurs noms d'hommes politiques notoirement connus comme champions invariables de la sécularisation complète de l'Etat.

M. René Goblet — pour ne citer qu'un seul de ces noms, — n'est pas suspect de la moindre défaillance, à cet égard. Dans tous ses discours, comme ministre et comme simple député, l'éminent député de la Somme a proclamé la nécessité de rompre les traités qui lient l'Etat à l'Eglise, et d'alléger le budget de la république de l'onéreuse contribution des dépenses du culte.

Et pourtant M. Goblet a voté contre les amendements dont nous avons parlé! Bien plus, lorsqu'il était ministre, M. Goblet a défendu par la parole — tout comme M. Spuller — les crédits relatifs au budget des cultes et à l'ambassade du Vatican!

Il est vrai qu'en agissant ainsi, M. Goblet s'est exposé à de nombreuses. *Les plus bienveillants parmi ses contradicteurs*, l'ont taxé d'inconséquence; les autres n'ont pas hésité à l'accuser de palinodie.

Y a-t-il quelque chose de fondé dans ces reproches et dans ces accusations? Nous ne le croyons pas, *et nos lecteurs* ne le croiront pas plus que nous, lorsque nous leur aurons rappelé la thèse développée par M. Goblet pour justifier sa conduite.

Cette thèse, la voici : « La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas une réforme qui puisse être improvisée, au cours de la discussion du budget. Il ne faut pas songer à supprimer le budget des cultes et toutes les dépenses qui en découlent, tant que le Concordat n'aura pas été dénoncé par le gouvernement français. Or, un acte de cette importance doit être précédé de mesures préparatoires, telles que des lois sur les associations, sur les biens de main-morte, *sur la police spéciale du clergé, sur le* régiment de la situation des prêtres enrôlés dans le service des paroisses sous la foi des traités, sur l'affectation des églises et des presbytères, etc.... Que la Chambre étudie toutes ces *questions, qu'elle se mette d'accord sur tous* ces points, et alors tous les obstacles disparaîtront ! »

Ce langage est celui du bon sens et de la raison. Vouloir supprimer hâtivement le budget des cultes et les crédits qui s'y rattachent, dans un scrutin de hasard, sans avoir résolu les difficultés énoncées plus haut, sans avoir procédé à la liquidation équitable de l'état de choses créé par le régime du Concordat, que la pratique depuis près d'un siècle dans notre pays, c'est s'exposer de gaieté de cœur à dépopulariser une réforme qui répond au sentiment général et à en ajourner pour bien longtemps la réalisation.

C'est une mauvaise méthode que celle qui consiste à résoudre, par voie budgétaire, *des problèmes qu'on a commis la* faute de ne pas étudier dans les commissions parlementaires et de ne pas trancher dans des considérations spéciales.

Il y a longtemps que la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat est soumise à l'examen de la Chambre.

Une commission a été nommée dans les premiers mois de la législature, pour jeter les bases du régime qui doit être substitué à celui du concordat. A quel résultat cette commission a-t-elle abouti? Quelles sont ses propositions? Le public et la Chambre l'ignorent.

D'autre part, un projet sur les associations a été déposé, il y a bien longtemps par le ministère Floquet. Ce projet, qui n'est autre chose que la plus sérieuse partie de la préface de la séparation de l'église et de l'Etat, a-t-il été examiné? Hélas! il dort paisiblement dans les *archives du Palais Bourbon.*

On comprend sans peine que M. Freppel ait eu la partie belle, lorsque des républicains sont venus proposer la suppression du budget des cultes, dans le cadre de la discussion du budget. Avec quelle ironie impitoyable, l'évêque ultramontain a raillé ces réformateurs intermittents qui s'agitent dans le vide, et qui, au lieu de régler patiemment et méthodiquement la question religieuse, procèdent par coups de boutoir sans portée!

Que conclure de tout ceci? Que les choses sérieuses doivent être traitées sérieusement et que les républicains doivent changer de méthode, dans cette affaire comme dans bien d'autres non moins importantes — s'ils veulent conserver la confiance du suffrage universel.

A. G. CLAUDE.

LA LOI MILITAIRE

La commission de l'armée. — Le texte de la Chambre et celui du Sénat. — Une commission mixte à nommer.

Le texte du projet de loi militaire, dont le Sénat vient d'achever le vote, pour la seconde fois, diffère du texte adopté par la Chambre sur trois points :

1° Le Sénat a admis le principe des dispenses *de droit* en faveur des soutiens de famille; 2° il a créé des dispenses conditionnelles au profit des jeunes gens se destinant aux carrières libérales ou au ministère de l'un des cultes reconnus par l'Etat; 3° il a repoussé le système du recrutement régional.

La commission de l'armée de la Chambre, convoquée hier pour examiner ces modifications, a, sur la proposition de MM. Jamais, Labordère et Millerand, décidé que son président, M. Mézières, ferait à la tribune une motion tendant à la nomination d'une commission mixte composée de sénateurs et de députés, laquelle rédigerait un projet de texte transactionnel.

La domination d'une commission mixte de ce genre est, en effet, autorisée par l'article 144 du règlement de la Chambre, en cas de conflit entre celle ci et le Sénat.

Toutefois, avant que sa résolution soit portée à la tribune, la commission entière, aujourd'hui vendredi MM. de Freycinet et Constans, ministres de la guerre et de l'intérieur.

M. de Freycinet désire vivement, comme on le comprendra, que l'accord se fasse rapidement

LES CHEMINS SERBES

Une note de M. Patrimonio. — Autre rapport adressé.

M. de Reverseaux, délégué de la France à la commission internationale du Danube et qui vient d'arriver en congé à Paris, s'est rendu hier matin chez M. Spuller, ministre des affaires étrangères qui lui a apporté au ministre des affaires étrangères une note relative à l'affaire des chemins de fer serbes que lui avait remise M. Patrimonio, ministre de France à Belgrade, lors de son passage dans cette ville.

Cette note, qui est l'explication détaillée des faits, n'ajoute guère de nouveau aux renseignements qu'a donnés lundi à la tribune M. Spuller, — car c'est samedi que M. de Reverseaux a quitté Belgrade.

Mais le ministre des affaires étrangères attend, *en outre, un rapport de M. Patrimonio.*

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Les chemins de fer Serbes. — La loi militaire. — La fête fédérale de gymnastique. — Le serment du jeu de Paume. — L'indépendance des Etats Unis.

Paris, 6 juin. — Le conseil des ministres a tenu ce matin sa réunion ordinaire du jeudi, sous la présidence de M. Carnot.

On s'est d'abord entretenu de l'affaire des chemins de fer serbes, qui n'est produite pendant le voyage du Président de la République dans le Pas-de-Calais. Le ministre des affaires étrangères a fait l'exposé faits et communiqué les dépêches qu'il a reçues. Il paraîtrait que le personnel du chemin de fer, qui se composait de 17 Français seulement et de 330 Autrichiens, aurait été doublé d'autant d'agents serbes destinés à les remplacer dans un certain délai.

Le ministre de la guerre a donné ensuite quelques indications sur les travaux du conseil supérieur de la guerre qui s'est réuni lundi dernier. Ce conseil a approuvé un projet de circulaire relatif aux formations de guerre. Il s'agit de la constitution des batteries devant être attachées aux corps d'armée *bis*, dont la création a été récemment décidée. Le conseil supérieur a commencé l'étude d'un projet sur le service d'état-major.

Le ministre de la guerre a annoncé en outre qu'il avait reçu hier soir M. Mézières, président de la commission de l'armée, qui était venu lui transmettre la décision de cette dernière relative à la réunion d'une commission mixte du Sénat et de la Chambre, en vue d'établir un accord entre les deux Assemblées sur le projet de loi du recrutement.

Il a été décidé que le président du conseil et le ministre de la guerre se rendraient demain vendredi à la commission de l'armée de la Chambre suivant le désir qu'elle a exprimé, afin de faire connaître l'avis du gouvernement.

Le conseil a été d'avis qu'il fallait adhérer à la proposition de réunion d'une commission mixte, afin de ne négliger aucun moyen d'arriver à un accord final des deux chambres sur la question du recrutement.

Enfin, le Conseil s'est occupé des différentes fêtes pour lesquelles la participation du *gouvernement est sollicitée.*

Il a été décidé que le président de la République se rendrait dimanche à Vincennes, au concours international des sociétés de gymnastique. MM. Tirard et Fallières représenteront le gouvernement le soir, au banquet qui est organisé à l'occasion de ce concours.

En ce qui concerne la fête organisée pour le 20 juin par la municipalité de Versailles pour célébrer l'anniversaire du serment du Jeu de Paume, le président de la République ne pourra se rendre à l'invitation qu'il a reçue. Le gouvernement sera représenté à cette fête par MM. Spuller et Thévenet.

Enfin, le gouvernement s'est occupé du projet de la colonie américaine de Paris tendant à célébrer le 4 juillet prochain, l'anniversaire de l'indépendance des Etats Unis par une fête qui serait présidée par le ministre de la République française et dans laquelle on procéderait à l'érection du modèle réduit de la statue de Bartholdi, la *Liberté éclairant le Monde*. L'emplacement choisi pour cette statue est *le terre-plein de l'île des Cygnes*, à Grenelle, en face du Champ de Mars.

Des invitations ont été adressées au Président de la République et à tous les membres du gouvernement.

Aucune résolution n'a encore été prise.

Chambre des Députés

Séance du 6 juin

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Méline, président.

M. Goblet a la parole pour un fait personnel.

M. Freppel, dans la dernière séance, a accusé M. Goblet de n'avoir eu en 1884, dans le vote sur le budget des relations avec le Vatican, d'autre courage que celui de l'abstention.

Or, en août, il avait été, cette année-là, vote ce crédit. Son abstention en 1884 n'a tenu qu'à une cause fortuite.

Incident est clos.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le budget des affaires étrangères.

M. Camille Dreyfus propose une augmentation de 800.000 francs sur le chapitre des fonds secrets. Il importe plus que jamais d'obtenir notre action diplomatique. Avoir des canons ne suffit pas, il faut aussi employer le nerf de la guerre, c'est le rôle des fonds secrets.

M. Spuller répon qu'un ministre ne peut être que satisfait de voir augmenter son action diplomatique, mais il faut aussi tenir compte des ressources. Il s'en rapporte à la Chambre.

M. Delafosse rappelle qu'en 1883 il a fait la même demande, mais subordonnée à la condition qu'on réduisît d'autant les fonds secrets du ministère de l'intérieur.

L'amendement est renvoyé à la commission.

La Chambre passe au budget des protectorats.

M. Treille critique la convention passée avec le gouvernement boyiens. Il se plaint de la reprise de l'exploitation des lignes télégraphiques par la régence. Il signale aussi le fait que cette convention n'a pas été soumise à la ratification de la Chambre.

La Chambre adopte les divers articles.

DISCOURS DE M. JULES FERRY

La parole est à M. Jules Ferry sur le budget de l'instruction publique. (Mouvements divers).

M. Jules Ferry. — Je viens présenter à l'Assemblée des observations sur l'ensemble de l'instruction publique.

M. de Baudry d'Asson dit que le sang de M. Richaud et de toutes les victimes du Tonkin. Bruit.

M. le Président invite M. de Baudry d'Asson à respecter la liberté de la tribune.

M. Paul de Cassagnac dit que la plupart de ses amis et lui sont décidés à écouter l'orateur. Interruption.

M. Bourgeois (Vendée) : Nous avaleront ce dégoût. (Exclamations).

M. le Président rappelle M. Bourgeois à l'ordre. (Très-bien!

Je ne viens pas relever des défis lancés de cette tribune, au moment de la discussion générale. (Applaudissements à gauche.)

Voix à droite. — Parlez-nous du Tonkin.

M. JulesFerry. — Je me propose de défendre devant vous l'œuvre de la République.

On sera, avec la reconstitution de nos forces militaires, le titre principal de la troisième République à la reconnaissance de l'histoire.

Voix à droite. — Et le Tonkin.

M. Jules Ferry. — A l'Assemblée nationale, quand le ministère du Tonkin se croisait à droite? « Et le 4 septembre » Je n'ai pas répondu alors; je ne répondrai pas aujourd'hui.

J'use de mon droit de parole sans vouloir envenimer le débat.

L'œuvre scolaire de la République appartient au parti républicain tout entier, sans distinction de nuances; c'est le témoignage vivant de ce que peut l'accord et la persévérance d'un grand pays bien uni; elle représente un système, celui qu'avaient rêvé les immortels auteurs du plan d'éducation nationale, conçu il y a cinq ans. (Très bien à gauche).

M. Jules Ferry. — La Révolution n'a pas réussi dans tout ce qu'elle avait entrepris; mais elle le succès est complet; c'est l'éducation nationale sans monopole.

Une voix à droite. — C'est du loupet, ça (Agitation prolongée).

M. Jules Ferry. — C'est un système relient l'école élémentaire aux plus hautes parties de la science.

Le système dont Alors l'enseignement pratique et ceux qui en sont capables l'accès aux degrés supérieurs.

Le programme est devenu une réalité. (Très bien à gauche).

L'entreprise est codéenne; on en fait pas de grands discours, on ne fait pas d'argent; on a fait faire monter jusqu'à cette œuvre, populaire entre toutes, la marée du mécontentement.

Il ne fait pas bel-et-bien ce que l'enseignement supérieur est un dôme fastueux, que l'enseignement secondaire ne fait que les déclassés, que l'enseignement primaire n'est qu'une débauche d'architecture

Cela n'est pas vrai.

Le second Empire avait laissé l'enseignement supérieur dans un état de profond dénûment. (Applaudissements à gauche. — Protestations à droite.)

M. Baudry d'Asson. — Pasteur était là avant la République.

M. Jules Ferry. — Les chaires étaient réduites à un nombre ridicule; il n'y avait pas de conférences; la Sorbonne n'avait qu'un seul laboratoire, pas de collections pas de bibliothèques.

M. Faure. — Oh! oh! (Rires à droite.

M. Jules Ferry. — Il y avait deux petites salles de cours pour les sciences, autant pour les lettres.

Le gouvernement impérial a posé la première pierre de la Sorbonne, mais cela a seulement

Voix à droite. — On ne gaspillait pas les finances alors. (Très bien à droite).

M. Jules Ferry. — Ironie de pharmacie tombait en ruines, et c'est dans un *cave malsaine* que Claude Bernard a contracté le germe de la maladie qui devait l'emporter.

Rien n'était fait, tout était à faire.

Voix à droite. — Et vous avez fait le Tonkin!

M. Jules Ferry. — L'assemblée nationale n'est pas responsable des mouvements qui se manifestent dans le pays par des *sacrifices immenses* que cette nation a consentis depuis 1876 pour les constructions pour l'enseignement supérieur ont été entreprises à Paris et en province, avec le concours des municipalités et des départements.

Je ferai remarquer que les progrès que je signale ont commencé avant cette année; tous les gouvernements libéraux ont eu à honneur de dépenser des sommes considérables pour la propagande de l'enseignement.

Nous avons dépensé beaucoup plus que les gouvernements monarchiques pour cela.

M. le Prevost de Launay. — C'est absolument inexact; je demande la parole (Très bien, à droite).

M. Jules Ferry. — On voit qu'il y a eu autre chose que l'élévation des traitements et la création des chaires nouvelles, comme le prétendait M. Amagat; il y a eu il est vrai des augmentations de traitement, mais très justifiées, pour des savants auxquels on en donnait que le pain quotidien (Très bien à gauche. — Rires ironiques à droite).

Un savant qui a consacré quarante ans de sa vie à l'enseignement, et qui arrive au traitement de dix mille francs, ne saurait être classé parmi les parasites du budget. (Très bien, très bien au centre.)

Encore faut-il dire que cette réforme des traitements a été faite par M. Wallon, en 1876.

L'administration républicaine se fait aussi honneur d'avoir doublé le nombre des chaires, et nous sommes encore bien loin du nombre qui existe en Allemagne.

Il y a eu, dit-on, manque de méthode, on a trop dispersé les efforts au lieu de les concentrer sur quelques points importants, qui auraient constitué de grandes universités.

On reproche à l'enseignement supérieur de manquer d'élèves; les chiffres répondent à cette accusation le nombre des élèves a suivi le mouvement des chaires; celui des boursiers est peu considérable.

Dans l'enseignement secondaire on a peut-être trop facilement cédé au désir qu'ont les villes, de voir leur collège érigé en lycée.

M. Jules Ferry. — Mais c'est surtout la création des collèges et des lycées de filles qui a donné de merveilleux résultats; au lieu de 2,000 en 1870, il y en a maintenant 11,000.

M. de la Ferrière. — Vous forcez les fonctionnaires à y envoyer leurs filles.

M. Jules Ferry. — Oh!, le vilain; ce sont de nouvelles accusations; on dit que nous empêchons les fonctionnaires d'aller à la messe! Ainsi autant de calomnies, mais aussi (Protestations à droite.)

L'enseignement primaire donne lieu à des reproches contradictoires; d'après M. Amagat, le budget de cet enseignement n'aurait été augmenté que de vingt millions et ces vingt millions auraient été que le prix de la guerre aux consciences.

M. Jules Ferry. — Mais en tenant compte de ce que cet enseignement a coûté, il reste encore que l'Etat a augmenté son concours de quarante-cinq millions au moins.

Ces grands sacrifices n'ont pas été stériles; ils sont représentés par l'augmentation du nombre des élèves, par l'augmentation des classes et surtout par le progrès de l'assiduité.

D'après M. Amagat, on ne serait sérieux aux chiffres de fréquentation *moyenne* des classes, comme en 1876; était le chiffre des écoles; aujourd'hui c'est le chiffre des écoles publiques.

En réalité les écoles publiques ont gagné neuf cent vingt mille élèves, de 1876 à 1886.

M. le Prevost de Launay. — Voilà beaucoup de chiffres, M. Ferry, nous apporterons les notres tout à l'heure.

M. de Mun, s'adressant à M. Le Prevost de Launay, dit : — Patience! Patience!

M. Jules Ferry. — M. Amagat a, d'ailleurs, le droit de se tromper quelquefois M. Robinet (rires); d'ailleurs les statistiques officielles.

M. Le Prevost de Launay. — Nous ne les avons pas.

M. Fallières. — Vous allez les recevoir.

M. Le Prevost de Launay demande la parole.

M. Jules Ferry. — Ce retard est une indignité de la part du ministère; oui, une indignité! (Bruit).

Cette statistique — M. Fallières l'apporte, pour qu'on ne puisse la discuter.

M. Jules Ferry. — Cette statistique est sous presse; mais on ne la distribuera pas, comme de tout le monde (Bruits divers) et elle constate que quinze cent mille enfants ont été arrachés à l'ignorance. (Très bien à gauche).

La séance est suspendue.

La séance est reprise à 5 h. 15.

M. Ferry répondant à quelques critiques de cures des écoles, estime que dans un grand nombre d'affaires réglées par cette classe, il ne se sait pas gêner. Quelques-unes des constructions faites ont été payées à la charge de l'Etat : Depuis 1875 le nombre des maisons d'écoles construites ou aménagées est de 25,000.

M. Ferry critique le projet Keller qui, pour réaliser 70,000,000 d'économies sur le budget de l'instruction, propose de supprimer 20,000 de 20.000 écoles et le rétablissement de la répétition scolaire (Bruit à droite). Ce serait un singulier progrès (M. Keller, à droite, approuvé par ses centre). Je défie la droite si elle a la majorité à la nouvelle Chambre de voter un pareil projet (Murmures à droite).

Le parti républicain tout entier n'a pas eu tort d'ajouter à la triple formule d'enseignement, d'Obligat on — Laïcisation — Gratuité — L'expérience a démontré que nous ne devons pas faire de pas en arrière.

La transformation de personnel laïque contentait aujourd'hui 120,000 France. (Interruptions à droite).

Au sujet de l'enseignement primaire, M. Ferry établit que le nombre des enfants arrachés à l'ignorance par l'école de 1881 à 1886 à l'obligation s'élevait à 151,000 en 1886. Il n'existe plus aujourd'hui que 80 communes qui n'ont pas d'école.

Sur la demande de l'orateur la séance est suspendue un quart d'heure.

M. Ferry, reprenant, dit : Nous tenons, nous républicains, à la *régularisation des écoles*, nous voulons que les pouvoirs publics aient la haute main sur l'enseignement. (Exclamations à droite). Nous voulons conserver toute nos libertés. (Applaudissements à gauche).

Parlant des élections futures l'orateur dit que la droite redevenant la majorité ne fera pas plus que en 1876. Mais en définitive, si la monarchie, car il y a trois compétiteurs (violentes interruptions à droite, applaudissements à gauche).

M. Ferry déclare s'attacher à la République France la paix religieuse (Tumulte à droite. — Plusieurs d'entre eux sont rappelés à l'ordre).

M. Ferry ajoute : « les associations religieu-

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 2

LA

Fiancée de Marceau

PREMIÈRE PARTIE

— Messieurs, fit-il, je serais volontiers tenté de m'écrier, comme madame (il montrait la chanoinesse) : « Cela change tout ! » Voilà un renfort considérable pour les compagnies d'ouvriers. Si l'abbé ne nous tire pas de là en changeant les dispositions du gros de la garde nationale, nous serons obligés de modifier nos plans.

— Voulez-vous, monsieur le gouverneur, demanda l'abbé, accorder audience au sieur Martin, syndic des cloutiers. Il vous exposera ses idées.

M. de Saint Méran donna l'ordre d'introduire le syndic.

— Et vous croyez, mon cher abbé, demanda le gouverneur, que ce bonhomme va nous tirer d'embarras ?

— Vous allez l'entendre, dit l'abbé.

Le bonhomme entra.

Ce n'était pas un bonhomme.

Petit, maigre, voûté, il avait une tête de renard, mâtinée de loup, un profil fin, rusé, énergique, l'œil clair, mais le regard sournois; les traits de ce bourgeois rappelaient ceux de Louis XI, le roi le plus bourgeois qui ait eu la France, sans compter Louis Philippe.

Il savait son monde, cet homme.

Il aurait fort peu estimé la noblesse que cela n'eût pas été étonnant; il savait probablement à quoi s'en tenir sur un clergé pourri; il devait être voltairien au fond.

Mais l'intérêt, mais la caisse, mais l'argent et la position!

Ne faut-il pas sauver tout cela et à tout prix?

Maître Martin salua sans embarras, comme quelqu'un qui s'estime ce qu'il vaut; il fut sobre de paroles, comme quelqu'un qui sait ce qu'il veut.

— Monsieur le baron, dit il au gouverneur, les moments [illegible] précédent. Les quatre compagnies de cloutiers peuvent fraterniser avec les volontaires. En ce cas je vous l'affirme, la garnison royaliste serait forcée de se battre contre les Prussiens ou elle serait désarmée. Je connais mes ouvriers, ce sont des hommes déterminés.

Le colonel de dragons fit un geste de doute.

Le petit œil jaune du cloutier flamboya. Sa main se crispa.

— Mon colonel, dit-il, si vous étiez obligé de tirer sur mes cloutiers dans la rue Basse, en dix minutes votre régiment serait démonté, écrasé et jeté dans la Meuse.

Avec un geste énergique, il répéta :

— Ça, j'en réponds... dans la Meuse... hommes, chevaux et chefs.

Le gouverneur coupa la riposte au colonel de dragons, et dit au syndic :

— Continuez, je vous prie.

— Monsieur le baron, reprit Martin, mes cloutiers sont cloutiers. L'abolition des jurandes et maîtrises les touche profondément. Je vais leur démontrer que le décret de liberté les ruine, que chacun s'établira à sa guise, ici, à Verdun, la ville des cloutiers. L'industrie sera ruinée par la concurrence. Les prix baisseront, la misère viendra. Devant cette perspective rien ne tiendra. Mes hommes qui penchent pour la Révolution vont la prendre en haine. Ils ont crié : Vive la Nation! Ils vont crier : Vive le Roi!

— Monsieur, dit le gouverneur, quand le pouvoir de Sa Majesté sera rétabli, comptez que l'aurai soin de vous récompenser.

Gilbert sourit et dit finement :

— Monsieur le gouverneur, ma récompense sera le maintien des privilèges, ce qui me permettra de consolider ma petite fortune et cela me suffira.

— C'était un sceptique; il ne croyait pas à la reconnaissance des rois.

Il ne combattait pas pour la monarchie, mais pour lui-même.

Il regarda toute l'assistance avec calme et assurance, salua avec une déférence un peu trop prononcée, mais certainement ironique, et se retira.

— Etes-vous bien sûr de cet homme? demanda le gouverneur à l'abbé.

— Absolument sûr, répondit-il.

Le gouverneur résuma la situation.

— *Messieurs, dit-il, je crois que l'on* peut compter sur le syndic, parlant sur toute la garde nationale, la garnison est à nous ! Il ne reste donc que les volontaires.

On s'en débarrassera facilement.

Le gouverneur sourit en homme content de lui-même, et ajouta : « Je vous noierai dans la rue Basse, en dix minutes votre régiment serait démonté, écrasé et jeté dans la Meuse.

Avec un geste énergique, il répéta :

— Ça, j'en réponds... dans la Meuse... hommes, chevaux et chefs.

Le gouverneur coupa la riposte au colonel de dragons, et dit au syndic :

— Continuez, je vous prie.

— Monsieur le baron, reprit Martin, mes cloutiers sont cloutiers. L'abolition des jurandes et maîtrises les touche profondément. Je vais leur démontrer que le décret de liberté les ruine, que chacun s'établira à sa guise, ici, à Verdun, la ville des cloutiers. L'industrie sera ruinée par la concurrence. Les prix baisseront, la misère viendra. Devant cette perspective rien ne tiendra. Mes hommes qui penchent pour la Révolution vont la prendre en haine. Ils ont crié : Vive la Nation! Ils vont crier : Vive le Roi!

— Monsieur, dit le gouverneur, quand le pouvoir de Sa Majesté sera rétabli, comptez que l'aurai soin de vous récompenser.

Gilbert sourit et dit finement :

— M. le commandant Beaurepaire et MM. les officiers des volontaires!

Il se fit un lourd silence dans le salon.

III

LE COMMANDANT BEAUREPAIRE

Le gouverneur n'avait jamais reçu personne sans avoir accordé audience; c'était chose inouïe que l'envahissement du salon, sans l'autorisation de comptoirs avec le planton, avaient dû forcer la consigne de l'huissier.

Il s'était passé, en effet, dans l'antichambre, une scène de violence, rapidement dénouée par l'intervention du sergent qui se trouvait là, non par hasard, mais parce qu'il avait combiné ses plans pour y être.

Ce vieux soldat, d'une rare énergie, à la suite d'une lettre reçue par lui quelque temps auparavant, avait demandé le poste de planton permanent, sous le prétexte qu'il était trop vieux pour passer les nuits au rempart.

D'un bonne officier, si robuste et si brave, cela avait étonné; mais en raison de ses cheveux gris, on lui avait accordé sa requête; depuis, il n'avait plus quitté la porte du gouverneur.

Lorsque les officiers se présentèrent, Beaurepaire en tête, le vieux sergent se frotta joyeusement les mains, et il salua particulièrement Marceau.

Un huissier galonné, plus royaliste que le roi, recut ces chefs de bataillon avec la morgue insolente d'un laquais accoutumé aux impertinences en face du public et aux bassesses en présence du maître.

Maître Lapierre, sa chaîne d'huissier brillant sur le ventre, sa baguette d'huissier en main, dressé sur ses talons d'huissier comme un *coq sur ses ergots*, le front haut, la main gauche dans le gilet, maître Lapierre, gonflé à crever et superbe de vaine importance, demanda avec une bouffissure des joues et une cambrure des reins du plus bel et du plus ridicule effet.

— Que voulez-vous messieurs?...

Beaurepaire toisa le drôle, l'écarta du geste, et, remarquant un vieux sous officier tout grisonnant, d'une et loyale figure, il lui demanda :

— Vous êtes de service ici, sergent?

— Oui, mon lieutenant, mon commandant! répondit le vieux soldat.

— Très bien! Nous venons pour le service et nous n'avons pas affaire à ce valet. Ecartez le et annoncez-nous au gouverneur.

Maître Lapierre outré, cramoisi, se dressa devant la porte, la parole coupée par l'indignation, sa baguette levée, toujours par indignation.

Le sergent fronça le sourcil; il était soldat et n'aimait pas ce laquais; il interrogea Beaurepaire de l'œil; le commandant dit laconiquement :

— Allez, sergent!

C'était un colosse que ce vieux, très vert encore et très beau sergent de grenadiers!

Il cueillit M. Lapierre sans plus d'efforts que si c'eût été une plume, il le porta, lui, sa chaîne et sa baguette d'huissier, jusque dans l'escalier, sur la première marche duquel il planta sur ses talons d'huissier; puis il lui dit doucement :

— Lapierre, si vous bougez, je vous jette en bas! Si vous criez, je vous assomme!

Et laissant son homme abasourdi, il ouvrit la porte à deux battants et annonça les volontaires.

Après quoi, s'effaçant, il fit honneur à ces officiers, en se tenant militairement fixe et immobile.

Mais comme Marceau lui sourait, en passant, d'un air de connaissance, le vieux sergent le salua de nouveau, la figure enluminée par un coup de soleil de joie intérieure.

Cette entrée produisit sur le gouverneur l'effet d'une révolte; il ne doutait point du zèle de son huissier pour défendre sa porte; celle-ci avait donc été forcée.

Autour de leur chef se rangèrent les officiers de la garnison, affectant des airs méprisants. Très duellistes ces gentilshommes! Et couchant volontiers sur le pré leurs collègues de la milice bourgeoise!

Le gouverneur hautain, calme, était décidé à imposer son autorité, jusqu'au « comme-là » d'un coup d'œil rapide.

La chanoinesse avait l'air d'écouter, le petit abbé.

D'Esgrigny mordait ses moustaches.

Derrière Beaurepaire, les chefs du bataillon, tous jeunes, tous vaillants, le lui du patriotisme aux yeux.

En face des jolis nobles émaciés, en face de ces fils d'une race épuisée, en présence de ces officiers braves jusqu'à la témérité, mais vains, légers, ignorants même dans leur profession, coureurs de ruelles et de petits soupers, pendant aussi galamment une bataille qu'un part, devant ces gentilshommes de la vieille France, le flot montant de la démocratie venait de porter l'élite de la jeunesse française.

Sous le sévère costume des volontaires, les politiques inconfiliant larges et puissantes; sur les figures ouvertes, loyales intelligentes, le sentiment de la patrie en danger avait imprimé un caractère de gravité *sévère; c'étaient des hommes* en face de gentilshommes dégénérés.

Et près de Beaurepaire un type de soldat splendide : Marceau.

Marceau avec son profil grec, ses magnifiques cheveux noirs, sa beauté mâle, sa fière tournure et les grâces rayonnantes de sa jeunesse qui en firent un demi-dieu dans la pléiade des généraux révolutionnaires.

Puis, les dominant tous, Beaurepaire, un vétéran des guerres précédentes, dont les grandes façons frappèrent le gouverneur, déterminé cependant à faire un acte.

(*A suivre*) LOUIS NOIR.